



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 131 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

## Résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière 2014

### Note du Secrétaire général

#### Rectificatif

#### 1. Paragraphe 62

*Remplacer 80 millions de dollars par 0,80 million de dollars.*

#### 2. Tableau 2

*Remplacer le tableau 2 par le tableau suivant.*

Tableau 2  
Analyse des ratios financiers au 31 décembre 2014

Entité	Ratio courant <sup>a</sup> Actifs courants/ passifs courants		Total actifs/ total passifs <sup>b</sup>		Ratio de liquidité immédiate <sup>c</sup> Trésorerie + placements à court terme/passifs courants		Ratio de liquidité relative <sup>d</sup> Trésorerie + placements à court terme + créances/passifs courants	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
UNICEF	2,79	3,18	2,04	2,05	1,33	1,73	2,01	2,53
UNRWA	3,03	2,41	1,48	1,35	1,83	1,57	2,52	2,14
FNUAP	2,5	4,6	2,3	2,9	1,7	2,9	2,1	4,2
ONU-Femmes	12,6	8,9	5,2	4,7	9,9	7,2	10,3	7,6
PNUD	3,62	4,42	2,81	3,37	3,12	3,86	3,34	4,09
HCR	6,87	8,7	2,28	3,2	3,1	3,5	5,7	7,3

\* A/70/150.



Entité	Ratio courant <sup>a</sup> Actifs courants/ passifs courants		Total actifs/ total passifs <sup>b</sup>		Ratio de liquidité immédiate <sup>c</sup> Trésorerie + placements à court terme/passifs courants		Ratio de liquidité relative <sup>d</sup> Trésorerie + placements à court terme + créances/passifs courants	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
UNOPS	0,63	0,73	1,07	1,08	0,57	0,67	0,61	0,78
Fonds d'équipement des Nations Unies	22,5	30,2	7,6	6,9	17,3	24,1	22,0	28,5
Organisation des Nations Unies (Vol. I)	2,73	–	1,29	–	1,5	–	3,36	–
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	0,97	–	1,25	–	0,51	–	0,80	–
Centre du commerce international	2,84	–	1,14	–	1,26	–	2,77	–
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	4,0	–	2,6	–	3,5	–	3,9	–
PNUE	4,84	–	3,79	–	1,61	–	3,72	–
ONU-Habitat	4,72	–	3,89	–	0,42	–	3,94	–
UNITAR	4,98	–	2,15	–	2,95	–	4,58	–
ONUDC	3,1	–	2,41	–	1,62	–	3,22	–
UNU	7,63	–	5,87	–	7,31	–	7,59	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda	2,34	–	0,72	–	1,45	–	2,3	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	5,3	–	1,1	–	3,3	–	5,2	–

Source : Analyse des états financiers réalisée par le Comité.

Note : Les entités pour lesquelles on ne dispose pas de données de comparaison pour 2013 ont toutes adopté les normes IPSAS en 2014.

<sup>a</sup> Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure les actifs courants correspondant à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements, qui permettraient de couvrir les engagements courants.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus prudent que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et les autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités. Plus le ratio est élevé, plus la liquidité est importante.